



PARC NATUREL MARIN DE MAYOTTE

Bureau du 02 août 2022

Délibération PNMM_bur_2022_01_approbation PV Bureau 130722_

Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau du 13 juillet 2022

Vu le code de l'environnement,

Vu le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité,

Vu le décret n° 2010-71 du 18 janvier 2010 portant création du Parc naturel marin de Mayotte,

Vu le décret n°2021-1379 du 21 octobre 2021 modifiant le décret n°2010-71 du 18 janvier 2010 portant création du Parc naturel marin de Mayotte,

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2022/SGAR/546 du 30 mai 2022 portant composition du Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte,

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées n°2016-07 du 24 février 2016 portant approbation du règlement intérieur du Parc naturel marin de Mayotte,

Vu la délibération du Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte PNMM_2020_12 du 18 juin 2020 approuvant la réunion des instances du Parc en visioconférence,

Considérant que le quorum est atteint et que le Bureau peut valablement délibérer,

Article 1 :

Le procès-verbal de la réunion du Bureau du Parc naturel marin de Mayotte du 13 juillet 2022 est adopté.

Article 2 :

Cette délibération sera inscrite au recueil des actes administratifs de l'Office français de la biodiversité.

Le Président du Conseil de gestion du
Parc naturel marin de Mayotte

M. Abdou DAHALANI



**Relevé de conclusion de la réunion du Bureau
du Parc naturel marin de Mayotte
Le 13 juillet 2022 à Mamoudzou à 10h00**

Membres du Bureau

Collège	Membre	Structure	Présent	Absent
Représentant de l'état et de ses établissements publics	Tout agent	DMSOI		X
Représentant des collectivités territoriales	Mr Abdou DAHALANI	Conseil économique, social et environnemental local	X	
	Mr Laithidine BEN SAID	Mairie de Tsamboro	X	
Représentant des organisations professionnelles	Mr Régis MASSEAUX	Syndicat local de la pêche professionnelle	X	
	Mr Pierre BAUBET	Structure coopérative locale de pêche	X	
Représentant des associations d'usagers	Mr Madi SAINDOU	Association amicale des piroguiers	X	
	Mr Joris CONDRON	Les palmes Longues	X	
Représentants des associations de protection de l'environnement	Mr Nailane A. ATTIBOU	FMAE	X	
	Mme Jeanne WAGNER	Oulanga Na Nyamba	X	
Personnalités qualifiées	Mr Eric BELAIS	Expert dans le domaine de la formation maritime	X	
	Mme Esmeralda LONGEPEE	Expert dans le domaine des sciences humaines et sociales	Procuration (Dahalani)	

Commissaires du Gouvernement

Représentant	Structure	Présent	Absent
	Préfecture de Mayotte		X
	Préfecture de La Réunion		X

Equipe technique :

Agent du parc	Fonction	Présent	Absent
Mr Christophe FONFREYDE	Directeur	X	
Mme Annabelle DJERIBI	Directrice adjointe et cheffe du service opérations	X	
Mr Guillaume AMIRAULT	Chef du service ingénierie	X	

Informations préliminaires

Messieurs Baubet et Masseaux informent qu'ils devront s'absenter une partie du bureau pour une réunion importante (de 10h30 à 12h00).

Ouverture de séance

Monsieur Abdou Dahalani, Président du Conseil de gestion, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Il rappelle l'absence de Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte depuis le mois de septembre 2021 et l'importance de la présence d'élus au sein du Conseil et du Bureau pour permettre un portage politique des sujets stratégiques concernant le Parc.

Tour de table et présentation des participants à la réunion.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Avis sur le rapport d'activité 2021 avant présentation pour vote au Conseil de gestion
2. Avis sur le programme de travail 2022 avant présentation pour vote au Conseil de gestion
3. Organisation de la prochaine réunion du Conseil de gestion du Parc
4. Questions diverses :
 - Stratégie nationale des aires protégées (SNAP)
 - Représentation du Parc au sein du CMUB
 - Avis sur le point de débarquement de Petite Terre

1. Avis sur le rapport d'activité 2021

1.1. Présentation des moments forts par le directeur du Parc :

Les pressions essentielles que subit le lagon proviennent pour beaucoup de la terre, il est essentiel de travailler avec des associations locales. C'est ce qui est fait à travers des projets tels que les ambassadeurs du Lagon ou la course de pirogue.

Nouveauté 2021 : le plan de relance qui se terminera en 2023. Dans le cadre de ce financement, les travaux ont porté sur : (1) la photogrammétrie de la passe en S, (2) la mise en place de filets à macrodéchets à l'embouchure des rivières dans 2 communes (qui se poursuivra avec l'installation d'une dizaine d'autres en 2022), (3) un travail de recherche et développement avec l'IRD sur l'impact du changement climatique sur les récifs coralliens auquel sont associés des élèves et qui a pour objectif de répondre à la question : *est-ce que cela a du sens d'un point de vue scientifique de replanter du corail ?* .

Commentaires du président : Importance de partager les travaux du Parc en amont. Il y a beaucoup d'acteurs qui portent les sujets sur la protection de l'environnement (par exemple sur les bassins versants). On se heurte à l'incapacité des autorités à réguler les activités malgré la réglementation qui est très claire.

1.2. Problème du stockage et de l'évacuation des huiles de vidange : En l'absence de système de stockage et d'évacuation, il y a des futs de stockage de partout avec un risque de vidanges sauvages (Mr Masseaux). Même situation pour les carénages en l'absence d'une zone dédiée (Mr Belais).

A1. Après discussion, il est décidé qu'un courrier interpellant l'Etat sur la situation sera soumis à la signature du Président du Parc marin par l'équipe technique.

1.3. Nécessité de mobilisation des mahorais autour du problème des déchets : le lagon est une déchetterie à ciel ouvert . Il faut faire en sorte que les mahorais de tous âges connaissent la richesse du lagon et découvrent sa dégradation afin d'en prendre conscience et de se mobiliser pour combattre les causes (Mr Ben Said). Les maires sont aussi responsables des déchets sur leur commune. Il est nécessaire de travailler sur plusieurs aspects à la fois (comme le Parc le fait par exemple avec les P'tits fundis) et de coordonner les actions avec d'autres acteurs (ONN, FMAE etc...). Il serait nécessaire de créer un espace de coordination, éventuellement porté par le conseil départemental (Mr Dahalani). Le réseau EEDD (Education à l'Environnement et au développement durable), financé par le Parc marin, joue un rôle important en matière de mobilisation de la société (Mme Wagner).

1.4. Réflexions autour de l'impact réel du conseil de gestion : quel est son rôle ?
Comment peut-il être efficace ? (Mr Attibou).

Comment renforcer l'impact du Conseil de gestion à travers les avis : Les demandes d'avis sont rarement pour avis conforme. Les projets les plus impactants sont rarement étudiés. Les avis simples pour des petits projets ne sont peut-être pas les plus pertinents à discuter en Conseil de gestion (Mr Baubet). La problématique n'est pas nouvelle. Pour la solutionner, nous avons créé une commission sur les avis (Mr Dahalani).

Rappel sur les avis par Mr Fontfreyde : L'Etat demande l'avis du Parc naturel marin sur les projets qui peuvent impacter le lagon. La stratégie du Conseil de gestion précédent n'était pas que les projets ne se fassent pas mais qu'ils se fassent correctement, dans le respect de l'environnement. Le Parc ne peut pas s'autosaisir mais il peut signaler aux services de l'Etat qu'à son avis un projet est susceptible d'avoir un impact notable sur l'environnement marin. Le Conseil de Gestion peut aussi jouer un rôle proactif et dire ce sur quoi il souhaite donner un avis : le plus grand nombre de projets ? des projets d'un certain type ? Il sera intéressant de discuter en présence des commissaires du gouvernement de la meilleure façon de le faire en partenariat avec les services de l'Etat.

Commentaires du Président : Il serait également intéressant de réfléchir à l'impact d'un avis, suivi ou non. Les relations entretenues par le Parc avec les services de l'Etat vont de mieux en mieux et doivent se poursuivre. Il y a plusieurs fronts : les rapports du Parc avec les services de l'état et ceux vis-à-vis du grand public. Ils doivent être menés en même temps : ce sont les enjeux que le Parc porte.

A2. Une analyse sur les suites données aux principaux avis du Conseil de gestion ou du Bureau sera préparée par les services techniques du Parc pour discussion ultérieure en Bureau.

1.5. Rapprocher les membres du Conseil de gestion de l'équipe technique du Parc :

Proposition de créer un espace collaboratif de documentation, de réflexion et d'action où chaque membre du Parc pourrait être acteur auprès d'un service du Parc plutôt que de se voir deux fois par an (Mr Belais). Proposition de créer un espace numérique avec tous les membres du Conseil et des services ingénierie et opérations.

A3. Un trombinoscope des agents du Parc et des membres du Conseil de gestion avec photos et responsabilités sera envoyé à tous.

Proposition d'organiser des réunions de travail et des rencontres avec les différents chargés de mission pour impliquer davantage les membres du conseil de gestion (Mme Wagner). Pour répondre à ce problème qui a déjà été évoqué, le directeur a affecté à chacun des membres du conseil un chargé de mission référent qui va échanger avec lui tout au long de l'année. Proposition d'échanger en petits comités. Rappel que chaque représentant l'est pour un groupe d'utilisateurs (Mr Fontfreyde). Proposition d'une sortie voulée, discussions entre agents et conseil de gestion, éventuellement sur M'tsamboro (Mr Dahalani et Mr Ben Said).

A4. Un planning de rencontres et d'acculturation des membres du nouveau Conseil de gestion sera proposé par l'équipe technique au Bureau.

1.6. Constat de la méconnaissance du Conseil de gestion du Parc dans la population (Mme Wagner) et de la **méconnaissance du Parc naturel marin dans la population** (Mr Belais). Une personne sur deux le connaît d'après une enquête récente (Mr Fontfreyde). Vu de l'extérieur le Parc apparaît comme un organisme qui travaille de façon déconnectée. La question *mais que fait le Parc ?* revenant régulièrement, il est nécessaire que le Parc se rapproche de la population et aussi du Conseil de gestion. Beaucoup de choses ont été faites mais il faut encore en faire plus et le Conseil de gestion peut aider à trouver des stratégies et s'impliquer (Mme Wagner). Si l'on souhaite communiquer, il est possible de le faire en répondant de manière pragmatique à une question : *quel message, vers quel public et comment souhaite-t-on communiquer ?*

Les membres du Conseil de gestion ont un rôle important pour faire connaître le Parc et le porter au sein de leurs organisations (Mr Dahalani). Ceux qui parlent le plus du Parc sont ceux qui le subissent. L'exemple des pirogues et des responsabilités en matière de pêche montre qu'il y a peut-être des incompréhensions (Mr Attibou).

A5. L'équipe technique élaborera avec les membres du Bureau un toilettage de la stratégie de communication du Parc marin.

1.7. Localisation des bureaux du Parc en Petite Terre : Pas d'explication donnée quant à son positionnement géographique mais son isolement est probablement une erreur (Mr Attibou). Tout au moins il est entendu que les réunions du Conseil de gestion auront lieu sur Grande Terre (Mr Dahalani). Proposition d'ouverture d'un bureau public en Grande Terre ou d'un camion du Parc pour avoir une présence partout au niveau de l'île (Mr Attibou). Rappel qu'au début il existait les journées du Parc pendant lesquelles les agents se rendaient dans chaque commune et parlaient de tous les sujets avec l'ensemble de la population : si les gens ne peuvent pas venir au siège, il est possible d'aller vers eux (Mme Wagner).

1.8. Proposition d'avoir un stand du Parc dans les manifestations (Mr Dahalani). C'est déjà le cas sur nos cibles prioritaires et dans la mesure de nos moyens (Fontfreyde) Proposition que des membres du Conseil de gestion accompagnent les agents du parc dans ces manifestations (Mme Wagner).

1.9. Proposition de relancer ReefCheck dans les communes (Mr Attibou). Aujourd'hui ReefCheck est financé par le Parc à travers l'association Service Plongée Scientifique (Mr Amirault). Mr Lelabousse, chargé de mission en charge de ce dossier, pourra se rapprocher de Mr Attibou pour discuter de sa forme participative (Mr Fontfreyde).

A6. Un bilan de ce dossier sera présenté au Bureau par l'équipe technique.

1.10. Proposition de portage des sujets auprès des élus : Importance d'aller voir les élus chez eux pour porter des sujets et les expliquer dans des assemblées (Mr Dahalani). Proposition d'avoir un correspondant technique au niveau des mairies pour représenter le Parc (Mr Fontfreyde). Proposition que les membres du Conseil de gestion puissent aussi intervenir dans les communes (Mr Attibou).

A7. Identifier un point focal par mairie et par communauté de communes.

2. Avis sur le programme d'activités 2022

2.1. Discussions autour de l'orientation 1 : Faire de Mayotte un centre d'excellence

Renforcement observé de la collaboration avec le CUFR (Mr Dahalani).

Question des thèses : Information que l'OFB/DOM/PNMM ne peut plus financer de thèse (Mr Fontfreyde). Rappel des critères jusqu'alors pour accepter les thèses (1) la science pour améliorer la gestion du Parc, (2) installation à Mayotte, (3) implication du CUFR dans l'encadrement. Proposition d'en parler avec les autres présidents des parcs pour éventuellement soulever la question auprès de l'OFB. Proposition de conseiller le Conseil départemental qui soutient la recherche (Mr Dahalani).

Question d'une filière mer comme centre d'excellence. Constat de peu de chargés de missions mahorais au sein du Parc (Mr Attibou). Peu de candidatures pour l'instant (Mr Dahalani). Le CUFR va bientôt proposer des étudiants (Mr Attibou). Le côté local doit être surévalué et accompagné pour un investissement à long terme (Mme Wagner). Il y a des publications locales sur les postes à pourvoir (Mr Fontfreyde). Difficulté de relier l'offre à la demande. Proposition de se rapprocher des autres partenaires à la faveur de la stratégie économie bleu et d'accompagner les jeunes. (Mr Dahalani).

2.2. Présentation et discussions autour de quelques projets de communication

Projet Les p'tits fundis du Lagon : 2 000 enfants par an environ sont inclus dans le programme. Il leur est expliqué en quoi les comportements des humains ont un effet positif ou négatif sur le lagon et ils sont amenés à voir ce qu'il y a sous l'eau. Le programme s'adresse à des écoles un peu partout sur Mayotte en partenariat avec le rectorat. C'est un programme qui marche très bien et qui est amené à se poursuivre (Mr Fontfreyde).

Lunettes virtuelles : elles seront mises à la disposition de ceux qui ne pourront pas aller dans l'eau (Mr Fontfreyde).

Journée sur la plage pour des enfants hors cadre scolaire : destinée à une centaine d'enfants qui font entre autres un baptême de plongée. La journée est réalisée en partenariat avec des associations (10 stands environ). Celle-ci a lieu chaque année sur une commune différente. Cette année ce sera le 09/08 à Mliha (Mr Fontfreyde). Les enfants ont au moins 12 ans (pour pouvoir plonger) et il y a un animateur communal par groupe de 10 enfants (3 communes impliquées) (Mr Amirault). Proposition d'impliquer les élus (Mr Attibou). Accepté (Mr Ben Said). Proposition de faire plonger les enfants sur un site en bonne santé et un site dégradé (Mr Attibou). Suggestion pour permettre d'abord aux enfants de s'émerveiller devant la beauté avant de constater sa dégradation, d'autant que le lagon de Mayotte est extrêmement beau (Mr Fontfreyde).

Suggestion de montrer aux élus le beau et le moins beau (Mr Attibou). Proposition de réunir l'association des maires et de les mettre à l'eau en leur montrant les deux côtés de la réalité pour que cela soit parlant (Mr Ben Said).

Les rendez-vous du Parc : cycle de conférences scientifiques lancé en 2022 pour profiter du passage de scientifiques de haut-niveau et qu'ils transmettent leurs connaissances sous la forme d'ateliers participatifs. Les deux premiers ont eu lieu à Mamoudzou mais volonté de décentraliser les prochains (Mr Fontfreyde).

2.3. Présentation et discussions autour des ressources halieutiques

Contexte par Mr Fontfreyde : Le Parc soutien la pêche durable (un des projets importants en cours à ce propos est la pose de Dispositifs de Concentrations de Poissons). Il existe au niveau de la filière pêche une volonté de moderniser les barques de pêche. Le conseil départemental a donné son accord pour subventionner ce projet il y a deux ans. Toutefois, la France et les pays européens ont donné une délégation de pouvoir à l'Europe. La France doit donc demander à l'Europe l'autorisation d'aider la modernisation de la flotte locale. Or l'Europe est réticente compte tenu de la méconnaissance de l'état des stocks halieutiques des poissons récifo-lagonaires.

Présentation du système d'information halieutique (SIH) par Mr Fontfreyde : le SIH permet d'avoir une image des quantités pêchées non déclarées. Or, lorsqu'un bateau du Parc saisit une barque sur instruction des Affaires maritimes, pêchant illégalement avec un filet par exemple, il n'y a pas de problème. Mais lorsque les agents du SIH, assimilés au Parc marin, vont le lendemain sur le terrain interroger ces mêmes pêcheurs cela peut être un problème, y compris un problème de sécurité pour les agents. Des difficultés administratives sont également apparues en 2022 lors du passage du FEAMP au FEAMPA. Est-ce au Parc marin de poursuivre cette activité ?

Dans un contexte de remise en cause du renouvellement des flottes locales des RUP par l'Europe, le SIH, même imparfait, doit se poursuivre pour contribuer à estimer les quantités de poissons prélevés.

Discussions : Les pêcheurs professionnels doivent également faire une déclaration. Cela complète en partie l'état de ce qui est sorti du lagon mais pas de ce qui existe dans le lagon et hors lagon (Mr Belais).

Présentation d'un projet d'évaluation des ressources halieutiques par Mr Fontfreyde : ce qui n'est encore pas fait aujourd'hui, c'est la partie évaluation des ressources. En absence, regrettée, de l'Ifremer ou de l'IRD, l'option retenue est de travailler en collaboration avec des cabinets d'études pour essayer d'avoir une estimation des stocks à partir des données du SIH, des staviros, des plongées et de la biologie des poissons concernés. Ce projet serait financé par le plan de relance et il est au stade de l'écriture.

Discussions : Mayotte a reçu 7,5 millions d'euros pour le renouvellement de la flotte, seul département à avoir un quota ouvert, c'est-à-dire que le quota atteint au 31/12/2025 sera verrouillé. C'est l'Etat, soit la DMSOI qui doit prouver que la flotte de petite pêche n'impacte pas trop la ressource et que le pêcheur présente un bilan comptable positif. Les barques seront importées car il n'y en a pas d'homologuées ici (Mr Belais). La vision du politique sur ce sujet est très importante car la réglementation européenne avance très vite. Il n'est pas possible de faire l'économie d'une rencontre avec le Conseil départemental pour les sensibiliser sur cette question et voir concrètement avec eux ce qu'il est possible de faire (Mr Dahalani). Proposition d'inscrire ce point à l'ordre du jour avec les partenaires concernés (Mr Attibou).

3. Questions diverses

3.1. Stratégie nationale des aires protégées

Présentation par Mr Fontfreyde : le Gouvernement a demandé aux préfets de lui proposer un plan d'action territorialisé de la Stratégie nationale des aires protégées (SNAP) pour octobre 2022. Une partie de la SNAP soutient la création d'aires marines protégées (AMP) et de zones de protection forte (ZPF). Un bureau d'étude a été missionné par la DEAL et organise des ateliers de concertation.

L'équipe technique du Parc a élaboré des cartes d'état et d'évolution du corail, des herbiers, des pressions humaines, etc... Il est proposé d'organiser un atelier de travail participatif début aout pour réfléchir à une stratégie associant protection renforcée et développement durable des activités humaines dans le Parc marin. C'est aussi l'occasion de partager ce que le Parc a appris depuis 10 ans autour d'une revisite de la carte des vocations. Les participants seraient les membres du Bureau, les membres du conseil de gestion volontaires, les cadres et les chargés de mission du Parc .

Discussions : Les acteurs importants sur ce sujet sont: le Parc, le Conseil départemental et les scientifiques. Il y a aussi des études qui ont été faites dans le cadre du SDAGE (Mr Dahalani). Et ce que ces actions vont générer des moyens derrière ? (Mr Attibou). En fonction des outils règlementaires il y a différents moyens. Quels sont ceux qu'il est possible de proposer ? (Mme Wagner). Cela fera l'objet d'un second temps de travail.

A8. L'équipe technique organisera en aout un atelier de travail participatif pour revisiter la carte des vocations du Parc marin et contribuer au plan d'action territorialisé de la SNAP. Les résultats de cette concertation seront soumis pour validation au prochain Conseil de gestion du Parc marin.

3.2. Représentant du Parc au CMUB

Présentation par Mr Fontfreyde : Le Parc naturel marin est représenté au Conseil maritime ultramarin du bassin Sud océan Indien (CMUB). Les réunions se font à La Réunion. Lors de la dernière mandature, le Président était le représentant du Parc marin et Mr Masseur son suppléant. Le président du Parc est actuellement membre du CMUB en tant que représentant du CESE. Après discussion, deux candidats se présentent : M ATTIBOU titulaire et M. BAUBET suppléant. Il est procédé au vote :

Mr ATTIBOU – titulaire- proposé à l'unanimité

Mr BAUBET – suppléant - proposé à l'unanimité

3.3. Projet de point de débarquement de Petite Terre

Présentation par Mme Djeribi : présentation du projet, des enjeux, des impacts et des mesures ERC proposées (cf. Note technique).

M. Fontfreyde indique que ce point est abordé pour information. Le dossier n'a pas pu être transmis avant la séance aux membres du Bureau alors qu'un délai minimum de 5 jours est imposé par le règlement intérieur. Il ne peut donc pas faire l'objet d'une délibération du Bureau ce jour. Par ailleurs le délai pour rendre un avis est échu depuis le 11 juillet 2022.

Discussions : Les membres du bureau souhaitent pouvoir se prononcer sur ce dossier même si la réponse est hors-délai. Suggestion d'aller voir à Kani-Keli comment cela fonctionne (Mr Dahalani). La halle à marée devrait être prévue pour enregistrer les poissons mais pas pour les vendre (distorsion de concurrence possible) ? Par ailleurs, la manutention nécessaire dans ce projet est conséquente (Mr Baubet).

A8. Le dossier sera inscrit à l'ordre du jour du prochain Bureau pour avis.

3.4. Port de plaisance :

Pas d'information sur l'avancée du projet. Pourtant, il s'agit d'un sujet crucial pour lequel des permis de construire auraient été rendus (Mr Belais).

A9. Les services techniques du Parc se rapprochent des services compétents et feront un point sur cette question lors du prochain Bureau.

4. Organisation des prochaines réunions

Après discussion, le planning suivant est validé :

Date	Date	Lieu
Bureau	26/07 – 10h/12h (à confirmer)	Mamoudzou + visio
Groupe de travail carte des vocations (voir 3.1)	02/08 – 9h	Membres du Bureau, volontaires du conseil de gestion et équipe technique du Parc
Conseil de gestion	13/09 – 6h/12h	Mamoudzou

Conseil de gestion en visio : il n'est pas possible de réaliser des conseils uniquement en visio car au moins un membre du Conseil n'a pas accès à internet (Mr Fontfreyde).